



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 nommant, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Chargé de mission « valorisation et transfert technologique »

ARRETE

Article premier :

Il est mis fin, à compter du 15 avril 2024, à la mission « valorisation et transfert technologique » de **Monsieur Jean-Philippe LECOINTE**, Professeur des Universités, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 15 avril 2024

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 17/04/2024

Publication sur l'intranet le : 17/04/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 17/04/2024

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr